

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 275

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« et les mots : « la personne morale, l'organisme, la fiducie ou l'institution comparable »
sont remplacés par les mots : « l'entité juridique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.